

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/11
18 février 2002

(02-0812)

Comité des obstacles techniques au commerce

SEPTIÈME EXAMEN ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD

Document de base établi par le Secrétariat

Le Comité procédera au sixième examen annuel, au titre de l'article 15:3 de l'Accord, à sa réunion du 15 mars 2001. Le présent document traite des faits intervenus pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001.

	<u>Page</u>
Sommaire	
I. COMITÉ DES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE	2
1. Composition du Comité	2
1.2 Principaux faits nouveaux survenus dans le cadre du Comité pendant la période en cours	3
II. MISE EN ŒUVRE ET ADMINISTRATION DE L'ACCORD	4
2.1 Communications concernant la mise en œuvre et l'administration de l'Accord (article 15:2)	4
III. NOTIFICATIONS	4
3.1 Notifications présentées pendant l'année en cours et depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, par Membre et par article pertinent de l'Accord	4
3.1.1 Objectifs et justifications indiqués dans les notifications	6
3.1.2 Application par les Membres du délai recommandé pour la présentation des observations pendant l'année en cours	7
3.2 Notifications au titre de l'article 10:7 – Accords bilatéraux ou multilatéraux conclus par les Membres sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité	9
IV. PUBLICATIONS ET POINTS D'INFORMATION	9
4.1 Publications utilisées pour annoncer que des travaux sont en cours concernant des projets de règlements techniques ou de procédures d'évaluation de la conformité au titre respectivement des articles 2.9.1 et 5.6.1 de l'Accord	9
4.2 Publications dans lesquelles les textes finals des règlements techniques et des procédures d'évaluation de la conformité sont publiés au titre respectivement des articles 2:11 et 5:8 de l'Accord	9
4.3 Points d'information visés à l'article 10 de l'Accord	9
V. ASSISTANCE TECHNIQUE ET TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ	9
VI. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS AU TITRE DE L'ARTICLE 14	10
VII. CODE DE PRATIQUE POUR L'ÉLABORATION, L'ADOPTION ET L'APPLICATION DES NORMES	10
VIII. DOCUMENTS DE TRAVAIL ET DOCUMENTS SPÉCIAUX DISTRIBUÉS PENDANT LA PÉRIODE EN COURS	11

I. COMITÉ DES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

1. Composition du Comité

Présidents: M. John Adank (Nouvelle-Zélande)
M. Joshua Phoho Setipa (Lesotho)

Membres¹

Afrique du Sud	Émirats arabes unis	Macao, Chine
Albanie	Équateur	Madagascar
Allemagne	Espagne	Malaisie
Angola	Estonie	Malawi
Antigua-et-Barbuda	États-Unis	Maldives
Argentine	Fidji	Mali
Australie	Finlande	Malte
Autriche	France	Maroc
Bahreïn	Gabon	Maurice
Bangladesh	Gambie	Mauritanie
Barbade	Géorgie	Mexique
Belgique	Ghana	Moldova
Belize	Grèce	Mongolie
Bénin	Grenade	Mozambique
Bolivie	Guatemala	Myanmar
Botswana	Guinée	Namibie
Brésil	Guinée-Bissau	Nicaragua
Brunéi Darussalam	Guyana	Niger
Bulgarie	Haïti	Nigéria
Burkina Faso	Honduras	Norvège
Burundi	Hong Kong, Chine	Nouvelle-Zélande
Cameroun	Hongrie	Oman
Canada	Îles Salomon	Ouganda
Chili	Inde	Pakistan
Chine	Indonésie	Panama
Chypre	Irlande	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Colombie	Islande	Paraguay
Communautés européennes	Israël	Pays-Bas
Congo	Italie	Pérou
Corée, République de	Jamaïque	Philippines
Costa Rica	Japon	Pologne
Côte d'Ivoire	Jordanie	Portugal
Croatie	Kenya	Qatar
Cuba	Koweït	République centrafricaine
Danemark	Lesotho	République démocratique du Congo
Djibouti	Lettonie	République dominicaine
Dominique	Liechtenstein	République kirghize
Égypte	Lituanie	République slovaque
El Salvador	Luxembourg	

¹ Membres au 31 décembre 2001.

République tchèque	Singapour	Togo
Roumanie	Slovénie	Trinité-et-Tobago
Royaume-Uni	Sri Lanka	Tunisie
Rwanda	Suède	Turquie
Sainte-Lucie	Suisse	Uruguay
Saint-Kitts-et-Nevis	Suriname	Venezuela
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Swaziland	Zambie
Sénégal	Tanzanie	Zimbabwe
Sierra Leone	Tchad	
	Thaïlande	

Gouvernements observateurs²

Algérie	Cap-Vert	Ouzbékistan
Andorre	Éthiopie	Samoa
Arabie saoudite	ex-République yougoslave de	Seychelles
Arménie	Macédoine	Soudan
Azerbaïdjan	Fédération de Russie	Taipei chinois
Bahamas	Kazakhstan	Tonga
Bélarus	Lao	Ukraine
Bhoutan	Liban	Vanuatu
Bosnie-Herzégovine	Lituanie	Viet Nam
Cambodge	Népal	Yémen

Organisations ayant le statut d'observateur

ACP³, ALADI³, AELE³, FAO, CEI, FMI, ISO, CCI, OCDE, OIE, OIML³, CNUCED, CEE/ONU, ONUDI³, OMS, OMS/FAO, Commission du Codex Alimentarius et Banque mondiale

1.2 Principaux faits nouveaux survenus dans le cadre du Comité pendant la période en cours

Le Comité a tenu ses vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième réunions, respectivement les 30 mars, 29 juin et 9 octobre (G/TBT/M/23-25). Au cours de ces réunions, il a entendu des déclarations concernant la mise en œuvre et l'administration de l'Accord, l'assistance technique et le statut d'observateur. Certains Membres ont informé le Comité des mesures qu'ils ont prises pour assurer la mise en œuvre et l'administration de l'Accord. Plusieurs mesures ont été portées à l'attention du Comité par des Membres qui se sont dits préoccupés par le fait que ces mesures pouvaient avoir des effets négatifs sur le commerce ou être incompatibles avec l'Accord. Plusieurs observateurs (ISO, CCI, ONUDI, FAO/OMS, Codex Alimentarius, CEI, OIML et la Banque mondiale) ont informé le Comité de leurs activités d'assistance technique et des moyens employés pour garantir la participation effective des Membres à ces activités, en particulier celle des pays Membres en développement.

À sa vingt-quatrième réunion, le Comité a procédé à son sixième examen annuel de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Accord au titre de l'article 15:3 (G/TBT/10) et du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'annexe 3 de l'Accord

² Observateurs au 31 décembre 2001.

³ Statut d'observateur sur une base *ad hoc*.

(G/TBT/CS/1/Add.5, G/TBT/CS/2/Rev.7 et Répertoire relatif au Code de la normalisation de l'Accord OTC, sixième édition).

Afin de permettre aux Membres de passer en revue les activités et les difficultés liées à l'échange de renseignements et d'examiner l'efficacité des procédures en matière de notification, une réunion spéciale sur les procédures d'échange de renseignements s'est tenue le 28 juin. Un certain nombre de propositions visant à améliorer l'échange de renseignements ont été faites lors de la réunion afin que le Comité les examine.

À la suite du deuxième examen triennal de l'Accord, le Comité, à ses vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième réunions, a discuté de la mise en place d'un programme de coopération technique en rapport avec les obstacles techniques au commerce axé sur la demande.

II. MISE EN ŒUVRE ET ADMINISTRATION DE L'ACCORD

2.1 Communications concernant la mise en œuvre et l'administration de l'Accord (article 15:2)

Tableau 1 - Communications concernant la mise en œuvre et l'administration de l'Accord reçues en 2001

Membres	Date d'entrée en vigueur	Documents contenant les communications des Membres relatives à la mise en œuvre et à l'administration de l'Accord
DOMINIQUE	1 ^{er} janvier 1995	G/TBT/2/Add.62
OMAN	9 novembre 2000	G/TBT/2/Add.63
LITUANIE	31 mai 2001	G/TBT/2/Add.64

III. NOTIFICATIONS

3.1 Notifications présentées pendant l'année en cours et depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, par Membre et par article pertinent de l'Accord

En 2001, les Membres ont présenté 538⁴ notifications. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord le 1^{er} janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2001, 4 085 notifications ont été présentées par 65 Membres. Les articles 2:9, 2:10, 3:2, 5:6, 5:7 et 7:2 ont été mentionnés dans 3 623, 142, 3, 296, 49 et trois notifications, respectivement. Cent dix-sept notifications n'ont fait référence à aucun article.

Tableau - Notifications présentées pendant l'année en cours et depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, par Membre et par article pertinent de l'Accord

Membres	Nombre de notifications présentées en 2001	Nombre de notifications présentées au titre des articles pertinents en 2001							Nombre total de notifications présentées depuis le 1 ^{er} janvier 1995
		2:9	2:10	3:2	5:6	5:7	7:2	Non spécifiée	
Afrique du Sud	9	9	0	0	0	0	0	0	57
Allemagne	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Argentine	28	14	2	0	12	0	0	0	83
Australie	8	8	0	0	0	0	0	0	106

⁴ La notification G/TBT/N/CZE/3 a été annulée.

Membres	Nombre de notifications présentées en 2001	Nombre de notifications présentées au titre des articles pertinents en 2001							Nombre total de notifications présentées depuis le 1 ^{er} janvier 1995
		2:9	2:10	3:2	5:6	5:7	7:2	Non spécifiée	
Autriche	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Bahreïn	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Barbade	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Belgique	26	26	0	0	0	0	0	0	193
Bénin	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Bolivie	0	0	0	0	0	0	0	0	22
Botswana	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Brésil	29	24	0	0	2	0	0	3	144
Brunéi Darussalam	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Canada	25	19	0	0	6	0	0	0	160
Chili ⁵	26	18	2	0	7	0	0	0	97
Chypre	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Colombie	12	11	0	0	1	0	0	0	54
Communautés européennes ⁵	7	5	0	0	4	0	0	0	191
Corée ⁵	27	26	0	0	2	0	0	0	119
Costa Rica	1	0	1	0	0	0	0	0	14
Cuba	4	4	0	0	0	0	0	0	4
Danemark	7	7	0	0	0	0	0	0	162
Égypte	0	0	0	0	0	0	0	0	6
El Salvador	6	5	0	0	0	0	0	1	61
Espagne	9	9	0	0	0	0	0	0	49
Estonie	0	0	0	0	0	0	0	0	1
États-Unis	14	14	0	0	0	0	0	0	215
Fidji	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Finlande	3	3	0	0	0	0	0	0	27
France	9	5	0	0	0	0	0	4	73
Guatemala	2	2	0	0	0	0	0	0	9
Hong Kong, Chine	9	6	0	0	3	0	0	0	39
Inde	0	0	0	0	0	0	0	0	45
Indonésie ⁵	2	2	1	0	1	1	0	0	5
Islande	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Israël	0	0	0	0	0	0	0	0	55
Jamaïque	0	0	0	0	0	0	0	0	30
Japon ⁵	32	32	0	0	2	0	0	0	265
Lettonie	1	1	0	0	0	0	0	0	17
Lituanie	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Macao, Chine	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Malaisie	2	2	0	0	0	0	0	0	163

⁵ Membre ayant présenté une notification au titre de plus d'un article.

Membres	Nombre de notifications présentées en 2001	Nombre de notifications présentées au titre des articles pertinents en 2001							Nombre total de notifications présentées depuis le 1 ^{er} janvier 1995
		2:9	2:10	3:2	5:6	5:7	7:2	Non spécifiée	
Mexique	8	7	1	0	0	0	0	0	190
Nicaragua ⁶	11	8	3	0	1	0	0	0	11
Norvège	1	1	0	0	0	0	0	0	59
Nouvelle-Zélande	4	4	0	0	0	0	0	0	32
Pays-Bas	40	40	0	0	0	0	0	0	570
Pérou	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Philippines	13	13	0	0	0	0	0	0	68
Pologne	2	1	0	0	0	0	0	1	5
République slovaque	1	1	0	0	0	0	0	0	34
République tchèque	23	23	0	0	0	0	0	0	137
Royaume-Uni	1	1	0	0	0	0	0	0	20
Sénégal	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Singapour	0	0	0	0	0	0	0	0	16
Slovénie	3	3	0	0	0	0	0	0	13
Sri Lanka	16	16	0	0	0	0	0	0	30
Suède	8	8	0	0	0	0	0	0	101
Suisse	16	16	0	0	0	0	0	0	87
Thaïlande	75	74	1	0	0	0	0	0	183
Trinité-et-Tobago	8	8	0	0	0	0	0	0	15
Tunisie	7	0	0	0	7	0	0	0	8
Turquie	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Uruguay	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Venezuela	1	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	538	479	11	0	44	0	0	9	4 085

3.1.1 Objectifs et justifications indiqués dans les notifications⁷

Tableau 3 - Objectifs et justifications indiqués dans les notifications en 2001

Objectifs et justifications	Notifications reçues en 2001
Sécurité nationale	1
Information des consommateurs, étiquetage	66
Prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs	100
Protection de la santé ou de la sécurité des personnes	221

⁶ Membre ayant présenté une notification au titre de plus d'un article.

⁷ La classification des objectifs et justifications est fondée sur les critères indiqués dans le document G/TBT/W/18.

Objectifs et justifications	Notifications reçues en 2001
Protection de la vie ou de la santé des animaux ou préservation des végétaux	6
Protection de l'environnement	45
Prescriptions en matière de qualité	48
Harmonisation	72
Adaptation à de nouveaux textes législatifs nationaux et à de nouvelles technologies	94
Réduction ou suppression d'obstacles au commerce	7
Facilitation des échanges	15
Autres	23
Non spécifié	7
Total	705⁸

3.1.2 Application par les Membres du délai recommandé pour la présentation des observations pendant l'année en cours⁹

Le Comité a recommandé de ménager un délai minimal de 60 jours pour la présentation des observations (G/TBT/1/Rev.7). En 2001, le délai moyen accordé par les Membres a été de 53,34 jours civils. Dans 143 notifications, soit il n'était précisé aucun délai, soit le délai n'était pas applicable ou il était échu. Le tableau des pages suivantes indique dans quelle mesure chaque Membre a respecté le délai recommandé en 2001.

Tableau 4 - Application par les Membres du délai recommandé pour la présentation des observations en 2001

Nombre de notifications prévoyant un délai pour la présentation d'observations						
Membres	Moins de 45 jours	De 45 à 90 jours	60 jours ou plus	Délai non précisé, échu ou non applicable	Dont notifiées au titre des articles 2:10 et 5:7	Total
Afrique du Sud	2		7			9
Argentine				28	2	28
Australie	2	1	3	2		8
Belgique				26		26
Brésil	22		3	4		29
Brunéi Darussalam				1		1
Canada	10	4	9	2		25
Chili	1	5	17	3	2	26
Colombie	2	4	5	1		12

⁸ Cent trente-et-une des 538 notifications présentées indiquaient au moins deux objectifs et justifications.

⁹ La date de publication de la notification (en anglais) par le Secrétariat de l'OMC étant considérée comme le premier jour.

Nombre de notifications prévoyant un délai pour la présentation d'observations						
Membres	Moins de 45 jours	De 45 à 90 jours	60 jours ou plus	Délai non précisé, échu ou non applicable	Dont notifiées au titre des articles 2:10 et 5:7	Total
Communautés européennes		1	5	1		7
Corée	15	9	1	2		27
Costa Rica			1			1
Cuba				4		4
Danemark	1	3	1	2		7
El Salvador	1	5				6
Espagne	7	2				9
États-Unis				1		1
Finlande			3			3
France	3		1	5		9
Guatemala				2		2
Hong Kong, Chine		2	7			9
Indonésie			2			2
Japon	3	7	22			32
Lettonie				1		1
Lituanie			1			1
Malaisie	1			1		2
Mexique	7			1	1	8
Nicaragua			2	9	2	11
Norvège	1					1
Nouvelle-Zélande	2		2			4
Pays-Bas	7	15	18			40
Philippines	5	1	1	6		13
Pologne				2		2
République slovaque			1			1
République tchèque	9	10	4			23
Royaume-Uni			1			1
Slovénie	3					3
Sri Lanka				16		16
Suède	1	3	4			8
Suisse	6	5	5			16
Thaïlande	2		53	20		75
Trinité-et-Tobago	1	4	3			8
Tunisie	3	1		3		7
TOTAL	119	88	188	143	7	538

3.2 Notifications au titre de l'article 10:7 – Accords bilatéraux ou multilatéraux conclus par les Membres sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité

En 2001, six notifications ont été présentées au titre de l'article 10:7 (G/TBT/10.7/30-35), pour notifier les accords de reconnaissance mutuelle conclus respectivement par l'Australie et Singapour; le Canada et l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège; la Colombie et l'Équateur; la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela; la Communauté européenne et la Hongrie; et la Communauté européenne et la République tchèque.

IV. PUBLICATIONS ET POINTS D'INFORMATION

4.1 Publications utilisées pour annoncer que des travaux sont en cours concernant des projets de règlements techniques ou de procédures d'évaluation de la conformité au titre respectivement des articles 2.9.1 et 5.6.1 de l'Accord

On trouvera les renseignements pertinents dans les documents G/TBT/2 et addenda.

4.2 Publications dans lesquelles les textes finals des règlements techniques et des procédures d'évaluation de la conformité sont publiés au titre respectivement des articles 2:11 et 5:8 de l'Accord

On trouvera les renseignements pertinents dans les documents G/TBT/2 et addenda.

4.3 Points d'information visés à l'article 10 de l'Accord

Une liste périodiquement mise à jour des points d'information sur les obstacles techniques au commerce, prévus à l'article 10:1 et 10:2 de l'Accord, est reproduite dans le document G/TBT/ENQ/19.

V. ASSISTANCE TECHNIQUE ET TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ

En 2001, le Secrétariat a organisé des séminaires sur l'Accord et les questions connexes en collaboration avec le Codex, le Secrétariat de la Charte de l'énergie, la Banque interaméricaine de développement, l'ISO, le CCI, l'ONUDI, le World Trade Institute et le gouvernement suisse. Ils ont eu lieu en Autriche, au Taipei chinois, en Colombie, en Éthiopie, au Koweït, en Oman, en Suisse, au Vietnam et en Yougoslavie à l'intention des pays des Andes, d'Amérique centrale, d'Asie, d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, d'Afrique de l'Est, du Golfe et d'un certain nombre d'autres pays en développement. Des fonds ont été versés par l'OMC pour financer la participation des pays ayant assisté au séminaire qui s'est déroulé en Éthiopie.

VI. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS AU TITRE DE L'ARTICLE 14

Différend	Demande de consultations	Demande de participation aux consultations	Demande d'établissement d'un groupe spécial	Solution mutuellement convenue	Établissement d'un groupe spécial	Distribution du rapport du Groupe spécial	Déclaration d'appel	Distribution du rapport de l'Organe d'appel
<i>Communautés européennes</i> - Mesures affectant l'amiante et les produits en contenant	3.6.1998 Canada (WT/DS135/1) (G/TBT/D/15)	12.6.1998 Brésil (WT/DS135/2)	9.10.1998 Canada (WT/DS135/3)		25.11.1998 (WT/DSB/M/51)	18.9.2000 (WT/DS135/Rev. et Add.1)	23.10.2000 (WT/DS135/8)	12.3.2001 (WT/DS135/AB/R)
<i>Belgique</i> - Application de mesures établissant les droits de douane applicables au riz	19.10.2000 États-Unis (WT/DS210/1) (G/TBT/D/21)		19.1.2001 États-Unis (WT/DS210/2) et 1 ^{er} mars 2001 (WT/DS201/2/Rev.1)		12.3.2001 (WT/DSB/M/101)			
<i>Communautés européennes</i> - Désignation commerciale des sardines	23.4.2001 Pérou (WT/DS231/1) (G/TBT/D/22)	3.5.2001 Venezuela (WT/DS231/2) 7.5.2001 Chili (WT/DS231/3) 8.5.2001 États-Unis (WT/DS231/4) 9.5.2001 Équateur (WT/DS231/5)	7.6.2001 Pérou (WT/DS231/6)		24.7.2001 (WT/DSB/M/107)			
<i>Mexique</i> - Mesures visant l'importation d'allumettes	28.5.2001 Chili (WT/DS232/1) (G/TBT/D/23)	8.6.2001 CE (WT/DS232/2)						
<i>Argentine</i> - Mesures visant l'importation de produits pharmaceutiques	30.5.2001 Inde (WT/DS233/1) (G/TBT/D/24)							

VII. CODE DE PRATIQUE POUR L'ÉLABORATION, L'ADOPTION ET L'APPLICATION DES NORMES

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, 138 organismes à activité normative de 94 Membres ont accepté le Code de pratique. Les notifications d'acceptation du Code par ces organismes sont reproduites dans les documents G/TBT/CS/N/1 à 140.¹⁰ La liste complète, par Membre, des organismes à activité normative qui ont accepté le Code depuis le 1^{er} janvier 1995 figure dans le document G/TBT/CS/2/Rev.8. La liste des organismes à activité normative qui ont accepté le Code en 2001 figure dans le document G/TBT/CS/1/Add.6. En 2001, 14 organismes à activité normative de 13 Membres ont accepté le Code.

La septième édition du Répertoire relatif au Code de la normalisation de l'Accord OTC de l'OMC sera publiée par le Centre d'information ISO/CEI en février 2001.

¹⁰ Les notifications G/TBT/CS/N/118 et 138 ont été annulées.

**VIII. DOCUMENTS DE TRAVAIL ET DOCUMENTS SPÉCIAUX DISTRIBUÉS
PENDANT LA PÉRIODE EN COURS**

Cote du document	Date de publication	Titre et teneur	Nombre de pages
G/TBT/W/153	29 janvier 2001	Procédures de notification - Note du Secrétariat	4
G/TBT/W/154	2 février 2001	Résolution du Conseil européen sur le principe de précaution - Communication des CE	5
G/TBT/W/155	15 mars 2001	Communication de la Tanzanie	4
G/TBT/W/156	26 avril 2001	Programme d'assistance technique et de coopération technique - Proposition du Brésil	4
G/TBT/W/157	19 avril 2001	Communication du Mexique	1
G/TBT/W/158	18 mai 2001	Activités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en relation avec le deuxième examen triennal de l'Accord OTC - Communication de l'ISO	5
G/TBT/W/159	28 mai 2001	Préoccupations de l'ANASE concernant le projet de loi de la Belgique sur la promotion de la production socialement responsable - Communication de l'ANASE	1
G/TBT/W/160	15 juin 2001	Expérience du Japon en matière d'assistance technique dans le domaine des obstacles techniques au commerce - Communication du Japon	4
G/TBT/W/161	19 juin 2001	Projet CEE/ONU de modèle international pour l'harmonisation technique - Communication de la CEE/ONU	12
G/TBT/W/162	19 juin 2001	Prescriptions en matière de marquage et d'étiquetage - Communication de la Suisse	5
G/TBT/W/163	22 juin 2001	Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des obstacles techniques au commerce - Communication des CE	4
G/TBT/W/164	26 juin 2001	Assistance technique et programme de coopération technique - Communication de l'Indonésie	4
G/TBT/W/165	25 juin 2001	Étiquetage - Communication des États-Unis	2
G/TBT/W/166	26 juin 2001	Expérience des Philippines en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord OTC - Communication des Philippines	6
G/TBT/W/167	27 juin 2001	Cadre d'action en matière de reconnaissance mutuelle - Communication du Canada	5
G/TBT/W/168	8 août 2001	Assistance technique et activités de renforcement des capacités liées à l'Accord OTC - Communication de l'ONUDI	7
G/TBT/W/169	4 octobre 2001	Liste des normes et textes apparentés adoptés ou retirés par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-quatrième session - Communication de la Commission du Codex Alimentarius	5

Cote du document	Date de publication	Titre et teneur	Nombre de pages
G/TBT/W/170	8 octobre 2001	Activités de diffusion en relation avec la décision sur les principes devant régir l'élaboration de normes internationales - Communication des CE	9
G/TBT/SPEC/18	4 avril 2001	Programme de coopération technique dans le domaine des obstacles techniques au commerce: Demande de renseignements adressée aux Membres - Communication du Président	1
